APPENDIX C - KEY PERFORMANCE INDICATORS

NATIONAL CHESS FEDERATION (NCF): SENEGAL
CONTINENT: AFRICA
DEVELOPMENT LEVEL: 5
PERIOD: 2020

Key Performance Indicators (KPIs) [1] are the critical (key) indicators of progress toward an intended result.

The NCF is required to measure the effectiveness of its programmes using the KPIs listed below. The NCF is expected to complete both the **Baseline** and **End of Period-target** values. It is possible that a Federation may not be able to report on a particular KPI and this will be taken into consideration at the end of the reporting period. NCFs can also make use of the '**Comments**' field as required. The NCF is also allowed to include any additional KPIs that it considers to be relevant for reporting purposes.

When the NCF is preparing its final report for the end of the reporting period, the actual values of the KPIs need to be completed for each KPI identified.

Key Performance Indicators (KPIs)	Baseline-2020[2]	End of Period Target	End of Period Actual	Comments
FIDE-rated players	10	13	15	
Players on FIDE List	48	100	77	Registration is not completed yet
Female Chess Players on FIDE List	8	30	15	To reach our objective, we now plan to develop specific project for female players
Certified Arbiters	2	2	2	We did'nt have any arbiter seminar for 2020
Certified Trainers	22	22	22	We did'nt plan any technical development seminar for 2020

[1] https://kpi.org/KPI-Basics
[2] NCF to populate these fields with the current values of each KPI as at the beginning of the programme/project period.

APPENDIX C - KEY PERFORMANCE INDICATORS

Average rating of top 10 players	1811	1850	1850	Not enough over the board competitions in 2020
Average Rating of top 10 female players	1400	1450	1400	Not enough over the board competitions in 2020
Participants in international chess tournaments	6	0	0	No international chess tournaments
Affiliated clubs	13	15	15	
School Chess Teachers	20	25	30	
Schools with chess programmes	0	0	3	This year, despite Covid pandemy and closure of schools, three private schools developed new programme
Students in chess in school programmes	0	0	70	This year, despite Covid pandemy and closure of schools, three private schools developed new programme
Positive or neutral articles & media coverage ncl.. Social media	2	10	12	
Chess sponsors	0	2	1	We had one individual sponsor
Strategic Partners e.g. NOC	1	5	3	
OTHER-Please specify National Mind Games Day		100 youngs initiates	0	Due to COVID restrictions, the event was canceled

On behalf of FEDERATION

Amadou Lamine Cissé

_____

President Senegal Chess Federation (FESEC)

Date: 22th February 2021

APPENDIX D – REPORT ON FUNDING

NATIONAL CHESS FEDERATION (NCF): SENEGAL

CONTINENT: AFRICA

DEVELOPMENT LEVEL: 5

Please complete ALL requested fields in this report.

1. Programme/Project Name:

Support the development of chess in Senegal : Focusing on communities by leveraging alternative projects

2. Programme/Project Dates:

1st July- 31th December 2020

3. Summary of Project Outcomes (including pictures, videos or other relevant media):

For this year 2020, our ambition was to scale up the Chess in schools project by targeting regions in the interior of Senegal. Unfortunately, Senegal has closed its schools on March 2020 due to the evolution of the COVID-19 pandemic. Faced with the uncertainties linked to the reopening of classes, we decided to bet on alternative projects that take place outside of school time. Our approach was therefore essentially centered on communities and on deprived children. In this context, we developed three alternative projects. These three projects were selected following a national call for projects (https://www.fesec.org/fonds-de-d%C3%A9veloppement-fide). After being selected, two projects received 600 000 CFA (approximately 1,200 USD) while the Gestu Kham-Kham project received 450 000 CFA (approximately 900 USD) for a 6 months period.
You will find below a brief presentation of these projects. However, more information on specific objectives and the targeted outcomes are available in attached agreements and request of funding they sent to us.

Alternative project I: Initiation and training in chess for street children in Dakar
For this project, we partnered with NGO Janghi which help us access these vulnerable groups. Janghi's main objective is to integrate (or reintegrate) into the Senegalese national education system, destitute children or children in precarious situations who have been excluded from it (https://www.janghi.org/sn/).

Alternative project II: Initiation and training in chess for disadvantaged children
Thanks to the partnership with the Club du Littoral, which set up the SICA chess training academy (Sunshine International Chess Academy), we develop an initiation and training program in chess for disadvantaged children in the suburbs of Dakar targeting three age groups: -12 years old; 12-18 years old and + 18 years old.
For 6 months, these children followed an initiation / training program of at least 3 hours per week. Two trainers were recruited to carry out these activities.

The second project dedicated to deprived children was developed in partnership with Gestu Kham-Kham Chess Club (Thiès Region).

Alternative project III: Chess Event

As you planned in the request of funding, we planned to organize the first edition Arkady Dvorkovich Chess Challenge in 2020. We finally decided to dedicate the amount provided for the organization of the National Open Championship which brought together nearly 45 players from all over Senegal. You will find more information and pictures by following this link :
https://www.fesec.org/actualit%C3%A9s

In this chapter, we also planned to organize, in partnership with Senegalese Scrabble Federation and Senegalese Drafts Federation, a Mind Games National event dedicated to the promotion of Mind Games (Chess, Drafts and Scrabble).. But due to lack of funding and COVID restrictions, we cancel the event and the amount was reallocated mainly to Chess National Open Championship.

4. Breakdown of Funding Usage (Please provide supporting documents as far as possible):

Alternative project I: Initiation and training in chess for street children in Dakar (Total 1200 USD)
Trainers salary : 410 $ X 2 trainers = 820 $
Transportations fees : 100 $
Logistics: 65 $ X 6 months = 280 $
Total : 1200 $

Alternative project II: Initiation and training in chess for disadvantaged children (Total 2100 USD)

1. SICA (Sunshine International Chess Academy)

Trainers salary : 410 $ X 2 trainers = 820 $
Transportations fees : 100 $
Logistics: 65 $ X 6 months = 280 $
Total : 1200 $

2. Chess Club Gestu Kham-Kham

Trainers salary : 270 $ X 2 trainers = 540 $
Transportations fees : 100 $
Logistics: 65 $ X 4 months = 260 $
Total : 900 $

Alternative project III – Chess National Open Championship (Total 1700 USD)
Venue : 1000 $
Logistics : 250 $
Communication : 300 $
Prize : 150 $
Total : 1700 $

APPENDIX D – REPORT ON FUNDING

5. Any funds not yet used? Yes _____ No X

If No, please provide reasons and details on how and when the funds will be utilised:

6. Lessons Learned/Future Improvements:

The Senegal chess development project is now well underway. Thanks to these numerous chess promotion activities and a significant media presence, our actions are gradually starting to affect the entire national territory.
For example, the last national Open championship brought together nearly 50 players. It was the first time in Senegal's history that there were such a large number of players.
We are now receiving a lot of requests from schools, associations and even companies who want to see their own members learning chess. We have also recently launched, in collaboration with the Talibou Dabo Center, a training project for young disabled people. The Talibou Dabo Center is a public education and rehabilitation institution for children with physical disabilities.
Given the magnitude of the requests we receive, we now have two main needs:
- strengthen our pool of trainers
- acquire sufficient chess equipment.
With the support of FIDE, we therefore plan to organize a training of trainers seminar in 2021 and strengthen our stock of play materials.

On behalf of SENEGAL CHESS FEDERATION

Amadou Lamine CISSÉ

_____

President CNPE Date: 2021-02-22

MBS Sarl

MAKHALI BUSINESS SERVICES SARL

Dakar, le 27/11/2020

FACTURE PROFORMA

SERVICE DEMANDE : Déjeuner

Programme	Menu	Quantité (nombre de personnes)	Prix unitaire	Montant total
4 décembre	**Pause café** Salés, Nem, Fajitass, Quiche Sucre Chouquette, Madeleine Beignet sucre, Café, Tisane Sucre, Jus d'orange	50	4 000	200 000
5 décembre	**Repas** Poulet braisé, Gratin, Salade crudité, Sauce oignon, Sauce poivre, Sauce piment Jus locaux, Ataya Pose café + mini salé offert	50	5 000	250 000
6 décembre	**Repas** Poisson braisé, Riz blanc de la mer, Athieke, Sauce Jus locaux, Dessert + Ataya offert Pose café + mini salé offert	50	5 000	250 000
TOTAL				**700 000**

Arrêté la présente facture proforma à la somme de **: Sept Cent Mille Francs CFA.**

FESEC

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE COMITÉ NATIONAL PROVISOIRE DES ÉCHECS
ET
COUR PRIVÉ GESTU XAM-XAM

Entre les soussignés

COMITÉ NATIONAL PROVISOIRE DES ÉCHECS AU SÉNÉGAL –
régi par l'arrêté 027109 du 9 décembre 2019, dont le siège social est situé au Ministère des Sports sis rue G X 110, Zone B – Dakar, représenté par **Amadou Lamine Cissé**, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « CNPE »

d' une part,

et

COUR PRIVÉ GESTU XAM-XAM, entreprise individuelle dont le siège social est situé à Quartier Aiglon, Avenue El Hadji Omar - Thiès, représentée par **Yaya Diop**, en sa qualité de Directeur, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « GESTU XAM-XAM »

d' autre part,

FESEC

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Les deux Parties s'engagent à :

Contribuer à la vulgarisation et au développement de la pratique des Échecs au Sénégal, conformément au Plan stratégique du CNPE mis à la disposition de GESTU XAM-XAM.

CECI EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par GESTU XAM-XAM, du Projet « Échecs en milieu scolaire».

Dans le cadre de ce projet, GESTU XAM-XAM s'engage, tel que précisé dans le plan d'action, à mettre en place un projet de vulgarisation du jeu d'échecs en milieu scolaire.

ARTICLE 2 : Engagements du CNPE

2.1 Afin de soutenir GESTU XAM-XAM dans la réalisation du projet, le CNPE s'engage à :

2.1.1 lui verser une contribution forfaitaire de *450 000 CFA (quatre cent cinquante mille francs CFA)*. Cette somme sera versée par chèque bancaire à l'ordre de GESTU XAM-XAM, selon les modalités ci-après :

250 000 CFA (deux cent cinquante mille francs CFA) à la date de la signature de la présente convention ;
150 000 CFA (Cent cinquante mille francs CFA) après constatation du démarrage satisfaisant des activités à mi-parcours, soit le 1er novembre 2020 ;
50 000 CFA (cinquante mille francs CFA) après dépôt et approbation du rapport final.

2.1.2 lui apporter un soutien matériel, sous forme de prêt de sets de jeux d'échecs, de pendules et de tableaux muraux. Ce matériel sera restitué au CNPE à la fin du projet, à moins d'entente à long terme entre les deux Parties.

2.2 Le CNPE pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

2.3 Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité du CNPE est limitée au soutien apporté à GESTU XAM-XAM dans les conditions définies au présent article. GESTU XAM-XAM conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 3 : Engagement de GESTU XAM-XAM

3.1 GESTU XAM-XAM s'engage à fournir au CNPE tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier, objet de l'article 2.1, conformément à l'objet du Projet ci-dessus décrit (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

3.2 GESTU XAM-XAM s'engage à faire état du soutien du CNPE dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

3.3 GESTU XAM-XAM s'engage à apposer le logo du CNPE sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet, notamment sur le site internet de l'organisation et sur le guide réalisé dans le cadre du Projet.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 (trois) mois à compter de sa date de signature, soit du 1er octobre au 31 décembre 2020.
Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 8.2

ARTICLE 6 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, GESTU XAM-XAM transmettra au CNPE un rapport de 1 à 2 pages, synthétisant le bilan des activités réalisées sur la durée du partenariat et les perspectives que celles-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 7 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la

concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

8.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 11 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.
Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande instance hors classe de Dakar.

ARTICLE 12 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit sénégalais.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le Tribunal de Grande instance hors classe de Dakar.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A *Dakar, le 28 Septembre 2020*

Amadou Lamine CISSÉ

Président du CNPE

Yaya Diop

Directeur de GESTU XAM-XAM

FESEC

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE COMITÉ NATIONAL PROVISOIRE DES ÉCHECS
ET
L'ONG JANGHI

Entre les soussignés

COMITÉ NATIONAL PROVISOIRE DES ÉCHECS AU SÉNÉGAL –
régi par l'arrêté 027109 du 9 décembre 2019, dont le siège social est situé au Ministère des Sports sis rue G X 110, Zone B – Dakar, représenté par **Amadou Lamine Cissé**, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « CNPE »

d' une part,

et

ONG JANGHI, organisation non gouvernementale dont le siège social est situé à la Villa Fati No 1611, Route King Fahd - Dakar, représentée par **Codoumar Rosalia Mbow**, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « JANGHI »

d' autre part,

FESEC

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Les deux Parties s'engagent à :

Contribuer à la vulgarisation et au développement de la pratique des Échecs au Sénégal, conformément au Plan stratégique du CNPE mis à la disposition de JANGHI.

CECI EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par JANGHI, du Projet « Introduction du Jeu d'échecs dans le plan éducatif des enfants vulnérables et déscolarisés ».

Dans le cadre de ce projet, JANGHI s'engage, tel que précisé dans le plan d'action, à introduire le Jeu d'échecs dans le programme éducatif des enfants parrainés par JANGHI en tant qu'instrument de développement cognitif et d'inclusion sociale.

ARTICLE 2 : Engagements du CNPE

2.1 Afin de soutenir JANGHI dans la réalisation du projet, le CNPE s'engage à :

2.1.1 lui verser une contribution forfaitaire de *600 000 CFA (six cent mille francs CFA)*. Cette somme sera versée par chèque bancaire à l'ordre de JANGHI, selon les modalités ci-après :

300 000 CFA (trois cent mille francs CFA) à la date de la signature de la présente convention ;
250 000 CFA (deux cent cinquante mille francs CFA) après constatation du démarrage satisfaisant des activités à mi-parcours, soit le 1er novembre 2020 ;
50 000 CFA (cinquante mille francs CFA) après dépôt et approbation du rapport final.

2.1.2 lui apporter un soutien matériel, sous forme de prêt de sets de jeux d'échecs, de pendules et de tableaux muraux. Ce matériel sera restitué au CNPE à la fin du projet, à moins d'entente à long terme entre les deux Parties.

2.2 Le CNPE pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

2.3 Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité du CNPE est limitée au soutien apporté à JANGHI dans les conditions définies au présent article. JANGHI conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 3 : Engagement de JANGHI

3.1 JANGHI s'engage à fournir au CNPE tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier, objet de l'article 2.1, conformément à l'objet du Projet ci-dessus décrit (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

3.2 JANGHI s'engage à faire état du soutien du CNPE dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

3.3 JANGHI s'engage à apposer le logo du CNPE sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet, notamment sur le site internet de l'organisation et sur le guide réalisé dans le cadre du Projet.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 4 (quatre) mois à compter de sa date de signature, soit du 1er septembre au 31 décembre 2020.
Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 8.2

ARTICLE 6 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, JANGHI transmettra au CNPE un rapport de 1 à 2 pages, synthétisant le bilan des activités réalisées sur la durée du partenariat et les perspectives que celles-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 7 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

8.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 11 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.
Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande instance hors classe de Dakar.

ARTICLE 12 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit sénégalais.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le Tribunal de Grande instance hors classe de Dakar.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A *Dakar, le 1er Septembre 2020*

Amadou Lamine CISSÉ

Président du CNPE

Codoumar Rosalia Mbow

Présidente de JANGHI

FESEC

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE COMITÉ NATIONAL PROVISOIRE DES ÉCHECS
ET
SUNSHINE INTERNATIONAL CHESS ACADEMY

Entre les soussignés

COMITÉ NATIONAL PROVISOIRE DES ÉCHECS AU SÉNÉGAL –
régi par l'arrêté 027109 du 9 décembre 2019, dont le siège social est situé au Ministère des Sports sis rue G X 110, Zone B – Dakar, représenté par **Amadou Lamine Cissé**, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « CNPE »

d' une part,

et

SUNSHINE INTERNATIONAL CHESS ACADEMY, entreprise dont le siège social est situé à Golf Sud No 107 - Guédiawaye, représentée par **Serigne Cheikh Rokhaya Mbaye**, en sa qualité de Directeur, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « SICA »

d' autre part,

FESEC

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Les deux Parties s'engagent à :

Contribuer à la vulgarisation et au développement de la pratique des Échecs au Sénégal, conformément au Plan stratégique du CNPE mis à la disposition de SICA.

CECI EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par SICA, du Projet « Chess in schools ».

Dans le cadre de ce projet, SICA s'engage, tel que précisé dans le plan d'action, implanter la discipline des échecs dans les établissements scolaires afin que les apprenants puissent s'en approprier et suivre une formation complète aux échecs. SICA s'engage également à créer un club d'échecs au sein des différentes structures partenaires du projet.

ARTICLE 2 : Engagements du CNPE

2.1 Afin de soutenir SICA dans la réalisation du projet, le CNPE s'engage à :

2.1.1 lui verser une contribution forfaitaire de *600 000 CFA (six cent mille francs CFA).* Cette somme sera versée par chèque bancaire à l'ordre de SICA, selon les modalités ci-après :

300 000 CFA (trois cent mille francs CFA) à la date de la signature de la présente convention ;
250 000 CFA (deux cent cinquante mille francs CFA) après constatation du démarrage satisfaisant des activités à mi-parcours, soit le 1er novembre 2020 ;
50 000 CFA (cinquante mille francs CFA) après dépôt et approbation du rapport final.

2.1.2 lui apporter un soutien matériel, sous forme de prêt de sets de jeux d'échecs, de pendules et de tableaux muraux. Ce matériel sera restitué au CNPE à la fin du projet, à moins d'entente à long terme entre les deux Parties.

2.2 Le CNPE pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

2.3 Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité du CNPE est limitée au soutien apporté à SICA dans les conditions définies au présent article. SICA conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 3 : Engagement de SICA

3.1 SICA s'engage à fournir au CNPE tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier, objet de l'article 2.1, conformément à l'objet du Projet ci-dessus décrit (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

3.2 SICA s'engage à faire état du soutien du CNPE dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

3.3 SICA s'engage à apposer le logo du CNPE sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet, notamment sur le site internet de l'organisation et sur le guide réalisé dans le cadre du Projet.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 4 (quatre) mois à compter de sa date de signature, soit du 1er septembre au 31 décembre 2020.
Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 8.2

ARTICLE 6 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, SICA transmettra au CNPE un rapport de 1 à 2 pages, synthétisant le bilan des activités réalisées sur la durée du partenariat et les perspectives que celles-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 7 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la

concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

8.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 11 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.
Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande instance hors classe de Dakar.

ARTICLE 12 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit sénégalais.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le Tribunal de Grande instance hors classe de Dakar.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A *Dakar, le 1er Septembre 2020*

Amadou Lamine CISSÉ

Président du CNPE

Serigne Cheikh Rokhaya Mbaye

Président de SICA

FESEC

ANNEXE B-PROPOSITION TECHNIQUE

NOM DE L'ASSOCIATION/ONG/ CLUB: SUNSHINE INTERNATIONAL CHESS ACADEMY

PERSONNE CONTACT : Serigne Cheikh Rokhaya Mbaye

RÉGION: Dakar

MONTANT DEMANDÉ: 1.200.000fr

1. TITRE ET DESCRIPTION DU PROGRAMME/PROJET

Le projet est intitulé CHESS IN SCHOOLS c'est-à-dire les échecs à l'école.

Il vise à implanter la discipline des échecs dans les établissements scolaires afin que les apprenants puissent s'en approprier et suivre une formation complète aux échecs mais aussi la création de club au niveau de chaque structure partenaire.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJECT/

- Faire découvrir et vulgariser les échecs
- Initier le maximum d'enfants et de jeunes aux échecs afin qu'il s'en servent comme un outil de développement de la pensée et de l'intelligence (200 jeunes de 5 à 13ans et 100 jeunes de 14 à 25 ans dans les locaux de l'Académie)
- Motiver les enfants à passer leurs moments de loisirs à jouer aux échecs afin qu'il y ait des retombées positives sur leurs résultats scolaires
- Impliquer les établissements privés dans une première étape jusqu'à l'adoption de cette discipline comme une matière à apprendre à l'école
- Mettre sur pied des clubs d'échecs dans au moins 20 établissements privés
- Organiser des tournois inter-scolaires et inter-clubs

Scanné avec CamScanner

FESEC

ANNEXE B-PROPOSITION TECHNIQUE

i. PÉRIODE ENVISAGÉE DU PROGRAMME/PROJET[1]

Le projet sera déroulé dans la période Aout-Décembre et donc pour une durée de 4mois.
PLAN D'EXECUTION

PERIODE	ACTIVITES
Aout-Septembre	Initiation globale de la majorité Focus sur la visualisation La lecture de l'échiquier L'histoire et la culture des échecs
Septembre-Octobre	Maitrise des déplacements des pions et des pièces La notation L'apprentissage des ouvertures Les entrainements globaux
Octobre-Novembre	Consolidation des acquis Le milieu de partie La fin de partie Analyse de parties de grands maitres et de parties de championnat Evaluation
Novembre-Décembre	Tournois intra-scolaires, interclubs et extrascolaires/Evaluation générale

ii. BUDGET PRÉVU DU PROGRAMME/PROJET

Double-cliquez

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

iii. RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET

- Les échecs seront connus de la majorité des apprenants
- 300 jeunes seront initiés dont 200 de 5 à 13 ans et 100 de 14 à 25 ans

[1]Tous les projets doivent être exécutés avant le 31 décembre 2020. Tout délai supplémentaire devra être convenu avec le CNPE.

Scanné avec CamScanner

Les
résultats scolaires seront largement améliorés chez la majorité

- Des établissements privés seront impliqués dans les activités échiquéennes
- Des clubs d'Anglais seront mis sur pied dans bon nombre d'écoles (au moins 20)
- Des tournois interscolaires et intra-scolaires seront organisés

iv. PARTENAIRES DE VOTRE ORGANISATION

Nos partenaires sont les suivants :
-L'institut de Gestion et d'Informatique du transport et de la Logistique IGI
-Le Groupe scolaire GASTON BERGER
-Le Groupe Canada
-L a structure Ultimate Intertainment
-Le Club des jeux d'échecs du Littoral

v. SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET

-Un plan de cours sera proposé aux entraineurs par l'équipe pédagogique de l'académie composée d'entraineurs eux-mêmes
-Chaque entraineur devra déposer un rapport hebdomadaire statuant sur la progression et le niveau des apprenants
-Évaluation individuelle de ceux-ci après chaque séance afin de détecter le plus rapidement possible les meilleurs joueurs
-Évaluer les apprenants après chaque théorie apprise
-Puisque les cours se feront par groupe, ceux qui ont déjà suivi les premiers cours d'initiation dans la première semaine viendront également pour les entrainements ce qui permettrait aux apprenants de consolider les acquis de la première semaine.
-Afin de repérer les meilleurs des compétitions intra-scolaires seront également organisées.

Scanné avec CamScanner

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

- Coût total de démarrage du projet : **1200.000 FCFA**
- Budget du projet : **880.000 FCFA**

Moyens financiers Ligne budgétaire	**Description**	**MONTANT MENSUEL**	**Total (4 MOIS)**
Appui logistique	Local tables, chaises, repas, transport, etc.	80000	320000
Frais de gestion	Communication, impressions, secrétariat, enseigne à l'entrée, etc.	50000	200000
Prestations	4 formations de 3h/semaine (3 formateurs)	150000	600000
	Divers et imprévus	20000	80000
COUT TOTAL		**1200.000**	
BUDGET DU PROJET	**880.000**		

Scanné avec CamScanner

FESEC

ANNEXE B-PROPOSITION TECHNIQUE

Signature autorisée

Scanné avec CamScanner

F E S E C

ANNEXE B- PROPOSITION TECHNIQUE

NOM DE L'ASSOCIATION : CP GESTU XAM - XAM

PERSONNE CONTACT : YAYA DIOP 77 614 84 66 yayadiop45@gmail.com

REGION : THIES

MONTANT DEMANDE : Six cent mille francs **(600 000 f)**

1. TITRE ET DESCRIPTION DU PROGRAMME / PROJET

Vulgariser et développer le jeu d'échecs au niveau scolaire (filles et garçons). Formation de cercles d'échecs scolaires

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME/ PROJECT

Formations d'élèves au niveau du CP Gestu Xam – Xam suivie de la mise sur pied d'un club d'échecs. Ces élèves initiés et formés pendant **04 Mois** pourront servir de relais pour l'initiation de d'autres élèves dans autres établissement scolaires et universitaires.

Pour cela il faudra susciter intérêt des élèves pour le jeu d'échec en mettant en relief les qualités que la pratique du jeu d'échec développe chez l'individu et qui sont très utiles pour l'apprentissage des sciences à l'école et plus tard pour l'insertion dans la société (esprit d'analyse, créativité, esprit critique, maitrise de soie, raisonnement , aptitude à prendre une décision devant plusieurs situations, humilités, estime de soie …)

3. PROPOSITION TECHNIQUE

Initiation de 10Garcons et 10 Filles dans l'établissement pilote Gestu Xam Xam . En faire des relais pour la vulgarisation au niveau des autres établissements scolaires et d'un **« DAARA »** Moderne situé à **100 m** de l'établissement.

Chercher l'adhésion des parents en mettant devant l'utilité des qualités engendrées par la pratique du jeu d'échec pour le cursus scolaire, universitaire et dans la vie social

4. PERIODE ENVISAGEE

Octobre 2020 à Janvier 2020 (02h) par semaine

Formation théorique : Histoire Sommaire du jeu d'échec, présentation du jeu, l'enjeu,

A partir du troisième mois de formation mise sur pied d'un cercle dynamique avec bureau

5. **BUDGET PREVU**

- ✓ Ressource Humaine : Administration de l'école, 03 formateurs, frais administration, gestion logistique : **100 000 f**
- ✓ Frais pour les formateurs : **450 000f**
- ✓ Frais de communication : **50 000 f**

6. **PARTENAIRE DE L'ORGANISATION**

- ✓ Administration de l'école
- ✓ Mairie de la commune de Thiès
- ✓ Inspection de l'enseignement de Thiès ville

7. **RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME / PROJET**

Au bout de 04 Mois les élèves formés doivent être en mesure de jouer aux échecs d'être des relais pour la vulgarisation et le développement du jeu au niveau de d'autres écoles et au niveau de leurs quartiers respectifs.

8. **SUIVI ET EVALUATION DU PROJET**

1- Formation de club d'échec
2- Formation de formateur
3- Tournoi être club d'échec

Signature autorisée

en JO!. Il n'y a pas possibilité de sur-

ÉCHECS : CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE

Guédiawaye, épicentre des festivités nationales

La Journée mondiale du jeu d'échecs a été célébrée un peu partout à travers la planète, hier lundi. Au Sénégal, cette célébration s'est tenue 24 heures plus tôt avec comme point culminant la ville de Guédiawaye.

«Initier au moins une personne au jeu d'échecs». C'était la mission confiée à chaque membre du CNP de jeu d'échecs pour commémorer la Journée mondiale dédiée à cette discipline, hier lundi. Mais le Sénégal, pour un problème de disponibilité avait anticipé sur l'événement 24 heures plus tôt. Histoire donc de participer comme il se doit à la promotion et à la sensibilisation des Sénégalais à la pratique de ce jeu d'esprit. Le point culminant au l'échelle nationale aura été noté à Guédiawaye. Sur ce site, c'est le Club du Littoral en partenariat avec l'Association «Guédiawaye je m'engage» qui s'est particulièrement distingué. De nombreuses personnes de tout âge ont pu être initiées à cette discipline avant que la pluie ne s'invite aux festivités. Mais le message initiatique avait fini de passer.

Le choix de cette date du 20 juillet comme Journée mondiale des échecs est du ressort exclusif des Nations Unies (NU), lors de son Assemblée générale du 12 décembre 2019. Il a été élaboré sur la base du jour de création de la Fédération internationale de jeu d'échecs (FIDE), remontant au 20 juillet 1924. Les Nations unies ont décelé à travers le jeu

Des echephiles en herbe sur le Littoral de Guediawaye, dimanche passé

d'échecs un tremplin qui contribue à l'égalité des genres (hommes et dames) et à la mutualisation de la tolérance, de la compréhension et du respect au sein de l'humanité. Il s'y ajoute que le jeu d'échecs a vu le jour dans un contexte existentiel marqué par une crise universelle créatrice d'angoisse et de mauvaise santé mentale. Une situation assimilable plus ou moins à celle vécue actuellement avec cette pandémie du coronavirus. D'où tout l'enjeu de la première célébration de cette Journée mondiale du jeu d'échecs...

Souleymane SECK

Pouvoir
Full Display 4 Days Standby

ECHECS : CHAMPIONNATS ET OPEN DU SÉNÉGAL

La succession d'Ousmane Aw ouverte ce vendredi

En deux étapes, les Championnats nationaux en individuel de jeu d'échecs édition 2020 débutent ce vendredi dans les locaux des Cours Sainte Marie de Hann (CSMH). Le champion national sortant en senior est Ousmane Aw, l'actuel vice-président du CNP de jeu d'échecs (CNPE).

Ces Championnats nationaux en individuel de jeu d'échecs de l'édition 2020 comporte deux parties. L'épreuve Open démarre aujourd'hui pour prendre fin ce dimanche. Elle va regrouper au maximum 40 participants et est ouverte à tout joueur sénégalais titulaire d'une licence fédérale et aux étrangers résidant dans le pays depuis au moins deux ans et disposant également d'une licence du CNPE. Les 10 meilleurs seront retenus pour disputer le Championnat national du Sénégal proprement dit. Mais un champion du Sénégal en Open sera déterminé. Ce tournoi Open va se jouer en 7 rondes en raison d'une cadence de 1 heure KO. Concernant le Championnat national du Sénégal, il mettra aux prises que les dix meilleurs joueurs sénégalais retenus après l'épreuve Open et sélectionnables en équipe nationale. Il aura lieu du 26 au 30 décembre prochain et les parties se joueront en 9 rondes dans un système en toutes rondes à la cadence Fischer de 40 coups en 1 heure 30 minutes. Ensuite si le besoin se fait sentir, on passera à 30 minutes avec un incrément de 30 secondes par coup durant toute la partie. Le vainqueur de ladite compétition sera sacré champion national du Sénégal. Ce Championnat National du Sénégal va déterminer les joueurs qui vont représenter la nation aux différentes compétitions internationales selon l'ordre du classement final. Il s'agit des Olympiades de la FIDE (instance mondiale), Championnat d'Afrique individuel, Championnat d'Afrique de la Zone 4.2 et les Rencontres internationales des échecs francophones (RIDEF), entre autres.

Ousmane Aw, champion en titre

Souleymane SECK

Championnats nationaux en individuel

Locaux des Cours Sainte Marie de Hann

4-6 décembre : Championnat Open du Sénégal

26-30 décembre : Championnat national du Sénégal

Catégories : seniors hommes, seniors dames et juniors (filles et garçons)

BADMINTON : PROGRAMME SHUTTLE TIME 2020

Les Enseignants en

JEU D'ÉCHECS : SIMULTANÉ DE CERCLE POUR CE DIMANCHE

Les « SICA boys » au défi de l'édifice Gorgui Guèye !

Ce dimanche, à partir de 10 heures, l'Institut de gestion d'informatique (IGI-TL) de Guédiawaye sis non loin de l'hôpital Dalal Jam au niveau du Croisement Béthio, va abriter un Simultané de cercle. Cette compétition va opposer les jeunes sociétaires de Sunshine International Chess Academy (SICA) au monument de la discipline au Sénégal, Gorgui Guèye.

En octobre passé, le cercle d'échecs SICA avait piloté avec brio et panache le tout premier tournoi de son histoire avec exclusivement des jeunes initiés sur l'échiquier. Pour ce dimanche, ladite structure présidée par Cheikh Mbaye va remettre cela. Ce sera, cette fois-ci, par le biais d'un Simultané devant opposer les meilleurs éléments de SICA au légendaire Gorgui Guèye, le médaillé d'argent olympique de 1988, en Grèce. Une occasion pour les «SICA boys» d'évaluer leur quatre premiers mois de pratique de jeu d'échecs. Derrière, on aura droit à des parties d'exhibition à l'intention des autres éléments du cercle SICA soucieux de profiter aussi de l'expérience et expertise de «King» Gorgui Guèye.

Porté sur les fonts baptismaux en août 2020, Sunshine International Chess Academy (SICA) a bénéficié du projet «Chess in School» du CNP local pour prendre assurer davantage son envol. La formation y est gratuite mais avec derrière une recherche permanente de partenaires pour assurer la survie de SICA et faire face aux exigences de fonctionnement d'un cercle donné. Concernant le Simultané SICA de ce dimanche, on note plusieurs parrains pour accompagner l'événement. Il s'agit de : son Excellence consul général Mouhamadou El Bachir Diack, Baba Ndiaye des Douanes sénégalaises, Amadou Lamine Cissé président du CNP d'échecs, Mbacké Guèye, Directeur Institut de gestion d'informatique du transport et de la logistique (IGI/TL), Mme Maguette Ndiaye de Maxi Fashion et Mme Ndèye Fatou Bâ de l'hôpital Dalal Jamm de Guédiawaye.

Gorgui Gueye au revelateur de SICA

S. SECK

JEU D'ÉCHECS : 1ER TOURNOI DES INITIÉS

Jules Sow et Laye Bah s'imposent

Le 1er Tournoi des initiés en jeu d'échecs a vécu, dimanche dernier, dans les locaux de l'Institut IGI-TI de Guédiawaye. Abdoulaye Bah (catégorie A), alias Laye et Souleymane Sow dit «Jules» (catégorie B) sont les lauréats sur une trentaine de participants.

Un des podiums de dimanche, a Guediawaye

C'était juste une compétition d'évaluation pour de jeunes initiés comme l'indique sa dénomination. Et au bout de ce 1er Tournoi des initiés âprement disputé, seuls les deux meilleurs ont été retenus parmi ces jeunes du club de Sunshine Internationale Chess Academy (SICA). Il s'agit d'Abdoulaye Bah, alias «Laye» (catégorie A) et Souleymane Sow dit «Jules» (catégorie B). La catégorie A étant relevée, alors que la catégorie B rassemblait des joueurs ayant moins d'expérience de jeu. Maître Mamadou Mbaye Lèye, formateur et encadreur à SICA, explique le prolongement logique de ce 1er Tournoi des initiés en jeu d'échecs. *«En catégorie A comme en catégorie B, on a décelé des aptitudes intéressantes. Et malgré leur faible pratique du jeu d'échecs, certains de ces jeunes joueurs ont prouvé des qualités à exploiter dans le futur, notamment Cheikh Tidiane Touré, en dépit d'une 10ème place en catégorie A. Il faut donc poursuivre le travail, via des tournois de ce genre en y associant d'autres établissements scolaires outre que ceux uniquement de SICA»*, déclare-t-il.

Ce 1er tournoi des initiés permet ainsi de repérer de potentiels futurs champions des échecs. Ceci marque aussi le début d'une nouvelle ère pour la discipline au Sénégal. D'autre part, les activités se poursuivent à SICA à travers la formation et aussi la création de clubs d'échecs dans d'autres horizons. Avec, en ligne de mire, les structures et institutions désireuses de former leurs jeunes au jeu d'échecs. Par ailleurs, SICA prépare ses joueurs en prélude du Championnat national au courant du mois de décembre prochain. Le compte à rebours est ainsi lancé pour SICA du président Cheikh Mbaye.

À retenir que SICA est née des suites du projet du jeu d'échecs à l'école (Chess School Project) initié par le CNP de jeu d'échecs présidé par Amadou Lamine Cissé. Hormis Guédiawaye, ce projet du jeu d'échecs à l'école s'est déjà déroulé aux Parcelles assainies de Dakar et dans la région de Thiès. La décentralisation de ce projet élaboré sous la bannière de la FIDE (Fédération internationale de jeu d'échecs) compte s'étendre jusque dans les autres régions du Sénégal sous peu.

Souleymane SECK

Résultats techniques

Dimanche 8 novembre 2020

Locaux de l'Institut IGI-TI de Guédiawaye

Catégorie A

1er Abdoulaye Bah (6 pts), 2ème Boubacar Diallo (5 pts), 3ème Mamadou Seck (4 pts)

Catégorie B

1er Souleymane Sow (5 pts), 2èmes **ex-aequos** Nadia Seck et Talla Ly (4 pts), 4ème El Hadj Gassama (3,5 pts)

FESEC

ANNEXE B- PROPOSITION TECHNIQUE

NOM DE L'ASSOCIATION/ONG/ CLUB : ONG Janghi

PERSONNE CONTACT : Codoumar Rosalia Mbow – 762328417 - info.sn@janghi.org

RÉGION: DAKAR

MONTANT DEMANDÉ: 800 000 frs CFA

1. TITRE ET DESCRIPTION DU PROGRAMME/PROJET

<Préciser l'axe stratégique de développement des échecs du CNPE dans lequel s'inscrit votre programme/projet> Voir Page « Projet fédéral » du site www.fesec.org

Introduction du jeu d'échecs dans le plan éducatif des enfants vulnérables et déscolarisés

L'objectif principal de Janghi est de donner la possibilité à des enfants déscolarisés, démunis et vulnérables, d'aller à l'école et avoir une chance d'élargir les options pour construire leur futur.

Beaucoup de ces enfants, dont les talibés, ont évolué dans des milieux où l'école n'était pas vue comme un objectif ni comme une possibilité d'épanouissement personnel. Ils ne sont ni poussés, ni contraints par des adultes et leur emploi du temps est chargé par d'autres obligations ne leur laissant que peu de temps pour le loisir. C'est pour cela que Janghi cherche à utiliser des méthodologies qui aident ces enfants à travers le jeu, à acquérir des aptitudes leur facilitant l'apprentissage scolaire.

Les jeux des échecs nous ont paru, depuis le début, un instrument idéal qui permettrait de développer leur sens de la créativité, le raisonnement et la capacité d'analyse et de de décision stratégique. En effet, de janvier 2019 à juillet 2019, nous avons permis aux élèves de l'école CREC des Parcelles Assainies (école avec laquelle nous collaborons) de participer 1 fois par semaine de façon volontaire à des ateliers d'apprentissage aux jeux d'échecs, organisés dans l'école. Aussi, lors de nos évènements de fundraising comme les kermesses annuelles organisées en décembre, un stand était toujours dédié aux jeux d'échecs afin que les enfants parrainées par Janghi (invités), puissent s'exprimer et se confronter avec d'autres enfants, venant de quartiers et de mondes différents, pour jouer.

Pour Janghi, le jeu des échecs permet aussi de renforcer les liens, la collaboration et l'entente entre groupes différents : talibés et autres élèves de l'école, filles et garçons, groupes d'âge différents etc. Il permet à des enfants n'ayant jamais été à l'école ou ayant accusé un grand retard, de découvrir que leur expérience de vie et leur capacités intuitives leur permettent de compéter et égaler d'autres élèves des classes supérieures et se sentir ainsi valorisés. Il permet aussi à des enfants de découvrir une passion.

Ce projet s'inscrit donc dans plusieurs axes stratégiques de développement des échecs du CNPE, en particulier :

I- Améliorer la communication, valoriser l'image et le rayonnement des échecs : favoriser le développement des échecs auprès des femmes, des séniors et des jeunes ;

II- Favoriser l'introduction du jeu d'échecs dans les établissements scolaires et universitaires : favoriser l'intégration du Jeu d'Echecs dans les Projets Educatifs des écoles pilotes (école et daaras) ;

III- Favoriser la création, la structuration et le développement des clubs : susciter des vocations : formateurs, entraineurs, dirigeants, arbitres...

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJECT/

Objectif général

Introduire le jeu d'échecs dans le programme éducatif des enfants parrainés par Janghi en tant qu'instrument de développement cognitif et instrument d'inclusion sociale.

Objectifs spécifiques

1. Former aux bases du jeu d'échecs, 15 élèves de différents niveaux scolaires, sexe et milieu ;
2. Aider les élèves formés à créer et organiser un club d'échecs au niveau de l'école CREC de l'ONG Enfance et Paix des Parcelles Assainies ;
3. Former des formateurs du jeu d'échec parmi les élèves formées plus âgés et plus passionnés en privilégiant ceux qui à cause de leur âge n'ont pas la possibilité de continuer l'école publique (dans la mesure du possible, en augmentant le délai du projet de 4 à 11 mois).

i. PÉRIODE ENVISAGÉE DU PROGRAMME/PROJET[1]

<Présenter un plan d'actions détaillé pour la période considérée>

Septembre – Décembre 2020 (en espérant un délai supplémentaire) :

- Mise en place du projet : recherche des formateurs, recrutement des élèves parrainés par Janghi (15 élèves talibés et non talibés parmi les plus grands afin qu'ils puissent devenir à leur tour de jeunes et précoces formateurs pour les plus petits – classes de primaire), identification du lieu (soit l'école avec lequel Janghi collabore ou le centre de Janghi qui est en phase de création), évaluation du niveau cognitif ;
- Initiation des principes de base du jeu d'échecs : historique et déplacements des pièces...
- Développement des autres stratégies autour du jeu d'échecs ;
- Evaluations – Mini compétitions entre eux – Compétition (1 ou 2 si le temps et la situation du COVID nous le permet) avec les autres associations/ONG/écoles ayant des clubs d'échecs ;
- Mise en place du club d'échecs ;
- Mini-formation des formateurs.

[1] Tous les projets doivent être exécutés avant le 31 décembre 2020. Tout délai supplémentaire devra être convenu avec le CNPE.

ii. BUDGET PRÉVU DU PROGRAMME/PROJET

<Présenter un budget détaillé du projet incluant les contributions en espèces et en nature, s'il y a lieu>

Le budget est calculé pour 4 mois sachant que les 15 élèves recrutés participeront à des cours 1 fois par semaine. Le calcul détaillé du budget est en pièce jointe au courriel envoyé.

Contribution de l'ONG Janghi :

- Les ressources humaines : 2 membres volontaires de Janghi dont l'un des 2 est professeur dans l'école CREC (école avec laquelle Janghi collabore) ; la direction et les élèves de l'école CREC des Parcelles Assainies ;
- Le lieu : l'école ou le centre de Janghi aux Parcelles Assainies ;
- Le matériel : 8 jeux d'échecs et un échiquier mural **(si la FESEC en a, cela nous arrangerai qu'il nous le prête le temps que le club se mette en place)** ;
- Quelques frais d'administration, gestion, logistique et communication.

TOTAL : 486 500frs CFA

Contribution de la FESEC :

- Frais d'administration et de gestion : 160 000frs ;
- Frais pour le formateur : 300 000frs ;
- Frais de logistique et transport : 270 000frs ;
- Frais pour la communication : 70 000frs.

TOTAL : 800 000frs CFA

iii. RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET

< Résultats attendus du Programme/Projet >

- Intégration des talibés avec des non talibés et socialisation : respect des autres même s'ils sont différents (niveaux scolaire, sexe et milieu), apprendre à gagner et à perdre ;
- Acquisition d'un niveau de formation au jeu d'échecs des membres de Janghi et des élèves formés suffisant pour créer et organiser un club d'échecs afin d'initier d'autres élèves aux jeux d'échec ;
- Mise en place du club d'échecs.

FESEC

ANNEXE B- PROPOSITION TECHNIQUE

iv. PARTENAIRES DE VOTRE ORGANISATION

< Indiquez les partenaires de mise en œuvre du Programme/Projet >

- L'école avec laquelle Janghi collabore : Ecole CREC de l'ONG Enfance et Paix des Parcelles Assainies, unité 18,
- Daaras avec lesquels Janghi collabore : Daara Mame Khalifa Niass (unité 18 des Parcelles Assainies), dont le marabout est l'Imam de la mosquée du quartier ; Daara Wahab (unité 17 des Parcelles Assainies), Daara Furkhane (unité 15 des Parcelles Assainies).

v. SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET

< Indiquez les stratégies que vous allez mettre en place pour suivre et évaluer le Programme/Projet >

Le suivi / évaluation sera effectué par les deux membres de Janghi et un membre du FESEC sur la base des indicateurs suivants :

- Taux de fréquentation aux séances de formation ;
- Nombre d'élèves formés ayant complété la formation et ayant une note satisfaisante à l'évaluation / 15 prévus ;
- Nombre d'élèves ayant pu être sélectionnés (sur des critères de niveau d'apprentissage et d'intérêt montré) au quatrième mois pour devenir formateurs sur 4 prévus ;
- Nombre de talibés ayant complété la formation / nombre prévu et parmi eux, nombre ayant été sélectionnés pour devenir formateur ;
- Nombre de filles ayant complété la formation / nombre prévu et parmi elles, nombre ayant été sélectionnées pour devenir formatrices ;
- Grille d'évaluation technique sur le jeu d'échec élaborée et fonctionnelle ;
- Nombre total d'élèves de l'école ayant intégré le club d'échecs à la fin du 4ème mois.

Aussi, un rapport final du projet sera élaboré et rendu avant la fin du 5ème mois.

La Présidente de Janghi,
Codoumar Rosalia Mbow

Signature autorisée

ONG JANGHI ITALO-SENEGALAISE
JANGHI ONG SENEGAL une autre chance
janghi.sn@gmail.com